



## Demande d'abattage d'un arbre

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre selon art. 5 et suivants LPNMS, selon art. 15 et suivants RPLNMS et selon le règlement communal de protection des arbres.

<b>Propriétaire :</b>	Giuseppina et Olivier Fleury
<b>Désignation des arbres :</b>	Cyprès
<b>Situation :</b>	parcelle No 383
<b>Motifs :</b>	Arbres secs
<b>Affichage au pilier public :</b>	du 24 juillet au 22 août 2024

Le dossier peut être consulté durant cette période au Greffe municipal. Les éventuelles oppositions sont à adresser durant le délai de publication à la Municipalité de Lavey-Morcles, rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village.

Lavey, le 23 juillet 2024

Greffe municipal